Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mise à disposition de relevés de compte

Par laroque

Bonjour,
Les relevés de compte sont conservés pendant 10 ans à la banque.
Il n'y a pas à donner de motif pour en demander la copie, n'est-ce pas ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous êtes le titulaire du compte, vous pouvez demander les copies des relevés pendant 10 ans. C'est un service payant et il n'y a pas besoin de justifier la demande.
Par exemple à une certaine banque que je connais c'est facturé 12,18 euros par relevé.
Demandez d'abord un devis si vous en voulez plusieurs...